



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Note de présentation synthétique
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2019 de la commune de VILLAGE-NEUF (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	5 713 000,00 €	4 628 599,21 €	5 713 000,00 €	5 788 534,18 €	1 159 934,97 €
Opérations réelles	4 629 000,00 €	4 339 077,30 €	5 270 333,86 €	5 304 766,94 €	
Opérations d'ordre	1 084 000,00 €	289 521,91 €	16 000,00 €	39 374,26 €	
Résultat reporté			426 666,14 €	444 392,98 €	
Investissement	3 398 000,00 €	2 552 831,74 €	3 398 000,00 €	2 553 700,03 €	868,29 €
Opérations réelles	3 376 000,00 €	2 513 457,48 €	960 194,65 €	885 108,79 €	
Opérations d'ordre	22 000,00 €	39 374,26 €	1 090 000,00 €	289 521,91 €	
Résultat reporté			1 347 805,35 €	1 379 069,33 €	
Total	9 111 000,00 €	7 181 430,95 €	9 111 000,00 €	8 342 234,21 €	1 160 803,26 €
Opérations réelles	8 005 000,00 €	6 852 534,78 €	6 230 528,51 €	6 189 875,73 €	
Opérations d'ordre	1 106 000,00 €	328 896,17 €	1 106 000,00 €	328 896,17 €	
Résultat reporté	- €	- €	1 774 471,49 €	1 823 462,31 €	
Restes à réaliser (invest.)		838 000,00 €		89 000,00 €	- 749 000,00 €
Excédent de clôture					411 803,26 €

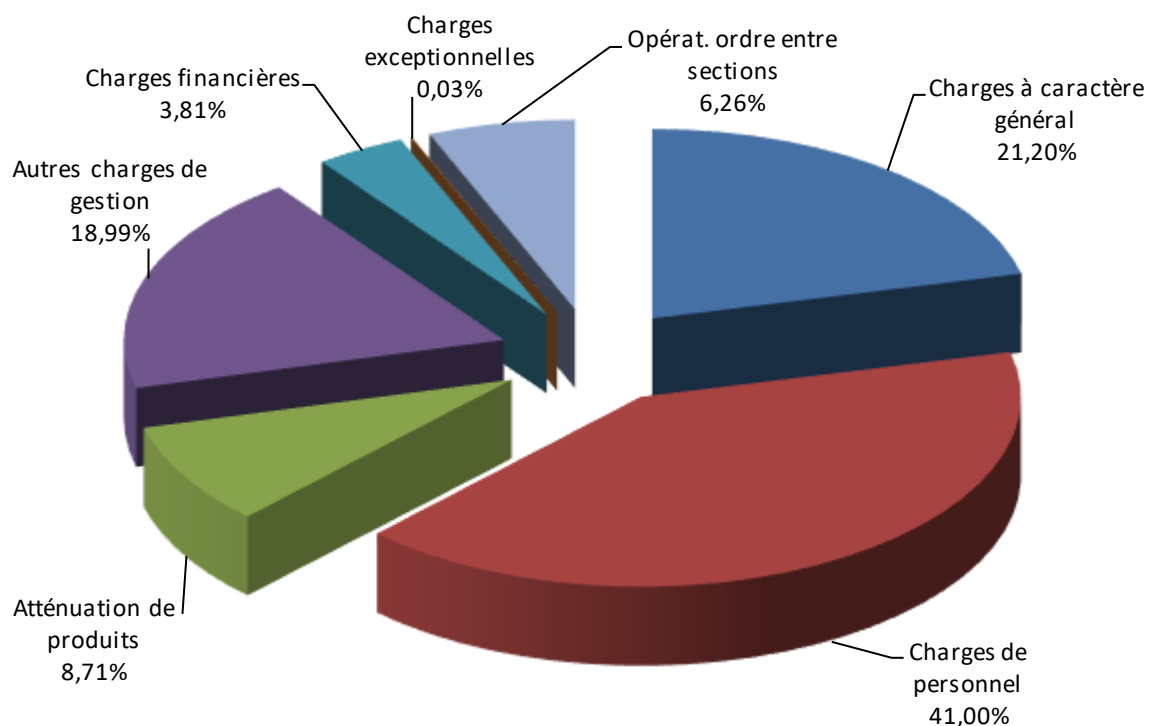
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 4 628 559,21 € et comprennent :


⇒ des opérations réelles pour 4 339 077,30 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 289 521,91 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par M. le Maire, ordonnateur de la commune de VILLAGE-NEUF.



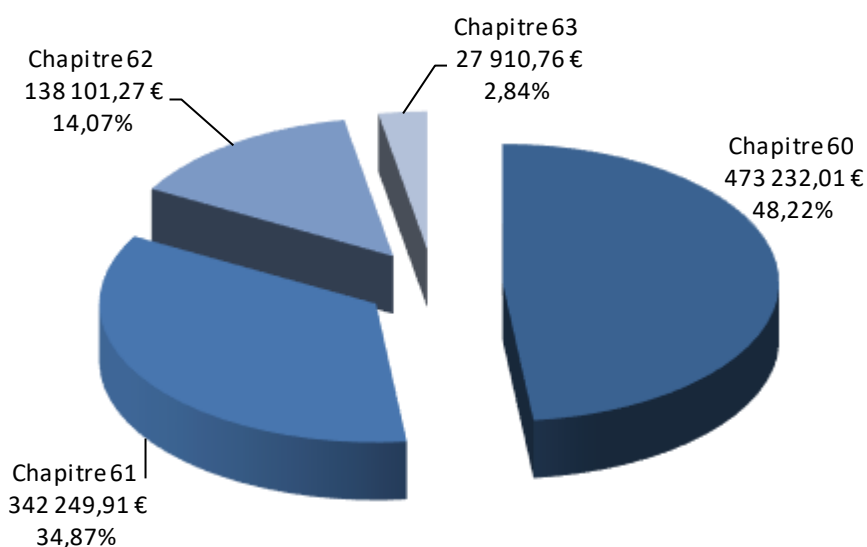
		Budget 2019	Réalisations 2019
011	Charges à caractère général	1 161 000,00 €	981 493,95 €
012	Charges de personnel	1 985 000,00 €	1 897 635,43 €
014	Atténuation de produits	406 000,00 €	403 361,16 €
65	Autres charges de gestion	897 000,00 €	878 890,06 €
66	Charges financières	177 000,00 €	176 390,09 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 306,61 €
022	Dépenses imprévues	-	
Dépenses réelles totales		4 629 000,00 €	4 339 077,30 €
042	Opérat. ordre entre sections	260 000,00 €	289 521,91 €
023	Vir. à la section d'investiss.	824 000,00 €	
Dépenses d'ordre totales		1 084 000,00 €	289 521,91 €
TOTAL		5 713 000,00 €	4 628 599,21 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, les formations, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ les comptes 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 14 194,74 € ;
- ↪ les comptes 631 et 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 29 443,83 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 853 996,86 € décomposés entre les comptes :
 - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
 - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
 - 647 - Autres charges sociales ;
 - 648 - Autres charges de personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 197 738,16 € ;
- articles 7391171 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs) et 7489 (reversement et restitution sur autres attributions et participation) : 2 065,00 € ;
- article 739223 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 203 558,00 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 878 890,06 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↪ 85,12% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↪ 2,44% pour les contributions aux organismes de regroupement (Brigade Verte, ...) ;
- ↪ 12,21% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↪ 0,23% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données).

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre correspond aux intérêts de la dette qui s'établissent à 176 390,09 €.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les crédits dépensés pour 1 306,61 € correspondent aux « bourses et prix » (lauréats du concours local du fleurissement) et aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

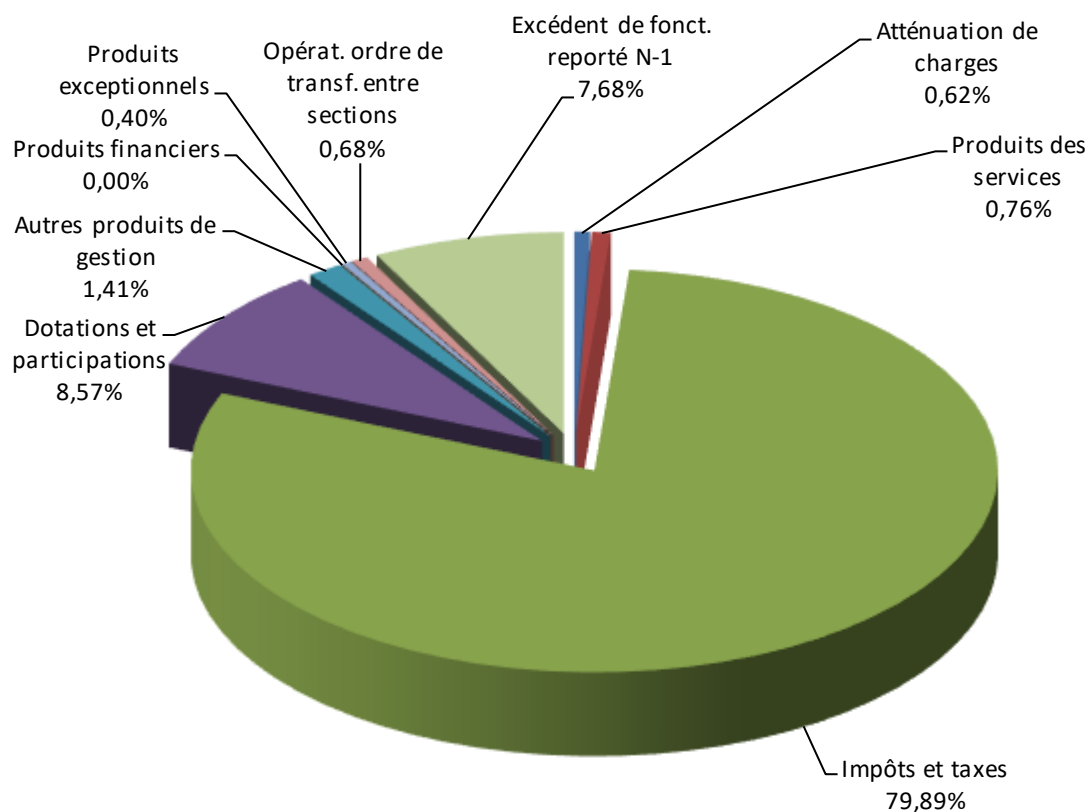
Ces opérations pour un montant de 289 521,91 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat : ancien véhicule des services techniques repris par le garagiste dans le cadre de l'acquisition du nouveau véhicule). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

NB : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 5 788 534,18 € et comprennent :

- ⇒ des opérations réelles pour 5 304 766,94 € ;
- ⇒ des opérations d'ordre pour 39 374,26 € ;
- ⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 444 392,98 €.



		Budget 2019	Réalizations 2019
013	Atténuation de charges	32 000,00 €	35 798,00 €
70	Produits des services	37 000,00 €	43 911,21 €
73	Impôts et taxes	4 614 000,00 €	4 624 255,06 €
74	Dotations et participations	487 000,00 €	495 807,90 €
75	Autres produits de gestion	80 333,86 €	81 491,05 €
76	Produits financiers	-	64,50 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	23 439,22 €
Recettes réelles totales		5 270 333,86 €	5 304 766,94 €
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	16 000,00 €	39 374,26 €
Recettes d'ordre totales		16 000,00 €	39 374,26 €
TOTAL (exercice 2019)		5 286 333,86 €	5 344 141,20 €
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	426 666,14 €	444 392,98 €
TOTAL (2019 + reports N-1)		5 713 000,00 €	5 788 534,18 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 35 798,00 € est essentiellement crédité par le compte 6419 correspondant notamment aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 43 911,21 €.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Impôts locaux : 2 300 933,00 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 145 124,00 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 671 841,00 € et 473 283,00 € provenant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : 83 080,06 € correspondant au produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ;
- 738 - Autres taxes : 95 118,00 € correspondant à la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 34 522,00 € comprenant uniquement la Dotation de Solidarité Rurale DSR (la dotation forfaitaire en baisse depuis 2013 est égale à zéro depuis 2019) ;
- 744 - FCTVA : 1 850,50 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- 747 - Participations : 158 626,82 € versés par l'Etat ou d'autres organismes (prestations versées par la CAF au titre du « contrat enfance jeunesse », redevance R2 du syndicat d'électricité) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 300 808,58 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP, ...), aux versements du FIPHFP et au solde du fonds de soutien du projet éducatif territorial 2018 (PEDT).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et de la redevance sur l'énergie hydraulique (encaissée jusqu'en 2017 au chapitre 73).

Chapitre 76 - Produits financiers

Chapitre 77 - Produits exceptionnels essentiellement crédité par les remboursements d'assurances suite à sinistres.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la cotisation de l'assurance dommages-ouvrages obligatoire des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Schweitzer et à la sortie de l'actif comptable d'un véhicule cédé (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 2 552 831,74 € et comprennent des opérations réelles pour 2 513 457,48 € et des opérations d'ordre pour 39 374,26 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2019 d'un montant de 838 000 € constituent des crédits ouverts qui seront repris dans le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par M. le Maire, ordonnateur de la commune de VILLAGE-NEUF.

		Budget 2019	Réalisations 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	2 847,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	293 000,00 €	291 884,65 €
20	Immobilisations incorporelles	52 000,00 €	33 982,42 €
204	Subventions d'équipement versées	251 000,00 €	14 054,00 €
21	Immobilisations corporelles	595 000,00 €	398 836,51 €
23	Immobilisations en cours	2 180 000,00 €	1 771 852,27 €
Dépenses réelles totales		3 376 000,00 €	2 513 457,48 €
040	Opérat. ordre entre sections	16 000,00 €	39 374,26 €
041	Opérations patrimoniales	6 000,00 €	- €
Dépenses d'ordre totales		22 000,00 €	39 374,26 €
TOTAL		3 398 000,00 €	2 552 831,74 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1		
TOTAL (2019 + reports N-1)		3 398 000,00 €	2 552 831,74 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	838 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	3 390 831,74 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux versements du trop-perçu de la taxe d'aménagement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 291 884,65 €.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, ...) pour soutenir leurs investissements.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition de terrains situés dans le périmètre des espaces naturels sensibles (décision d'acquisition prise par délibération du 28 juin 2018) ;
- les agencements divers et aménagements de terrains : reconstruction du terrain communal mis à disposition de la société canine au lieudit Langhag, y compris l'installation d'un arrosage automatique, construction d'une clôture en remplacement des haies détériorées longeant la rue du Marché ;
- les travaux d'investissement sur les installations scolaires : Installation d'une climatisation dans les locaux sous toiture de l'école maternelle Lina Ritter, fourniture et pose de vitrages et panneaux sur la verrière de la salle Lina Ritter dégradée par des actes de vandalisme, fourniture et pose d'un banc circulaire au centre de l'école Vauban, travaux de zinguerie et de carrelage, équipements de chaufferies (pompes, disconnecteurs,...) ;
- les équipements du cimetière et notamment la restauration d'un monument remarquable ;
- des travaux exécutés dans le complexe RiveRhin, la maison communale et l'ancien presbytère portant sur l'infiltration des eaux pluviales, l'étanchéité du bâtiment, les installations de chauffage, les installations électriques de sécurité (blocs de secours), les systèmes d'occultation des menuiseries extérieures (volet roulant, commande de fermeture des BSO) et l'étanchéité des toitures du RiveRhin ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport : aménagements avant location et remplacement d'une porte d'entrée défectueuse ;
- les installations générales, agencements et aménagements de diverses constructions, avec notamment des travaux de menuiserie (crèche), d'un remplacement de sol souple amortissant (centre pour l'enfance), de sécurisation en toiture de l'Eglise et de remplacement d'un moteur de tintement des cloches ;
- la réfection d'enrobés ponctuels dans plusieurs rues et de réhabilitation de chemin et aire de retournement ;
- les installations de voirie (marquage, panneaux routiers, mobilier urbain) ;
- les travaux portant sur le réseau et les installations d'éclairage public (mise aux normes et modernisation de l'éclairage public) ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ;
- la fourniture et l'installation de distributeurs de sacs pour les déjections canines, la fourniture et la pose de panneaux de signalisation, l'acquisition de matériels et outillages divers (sécateur, groupe électrogène, station de pompage, ...) ;
- les investissements sur les matériels de transports, y compris l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques ;
- les matériels informatiques (y compris câblages), y compris le remplacement du serveur informatique et des systèmes de sauvegarde de la mairie ;
- l'achat de mobilier ;

- les autres immobilisations corporelles : matériels scéniques, adoucisseurs, dispositifs de traitement de l'eau, matériel de cuisine pour le complexe RiveRhin, filets pare-ballons du terrain multi-sports, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2019, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2019 et seront repris dans le budget primitif 2020.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

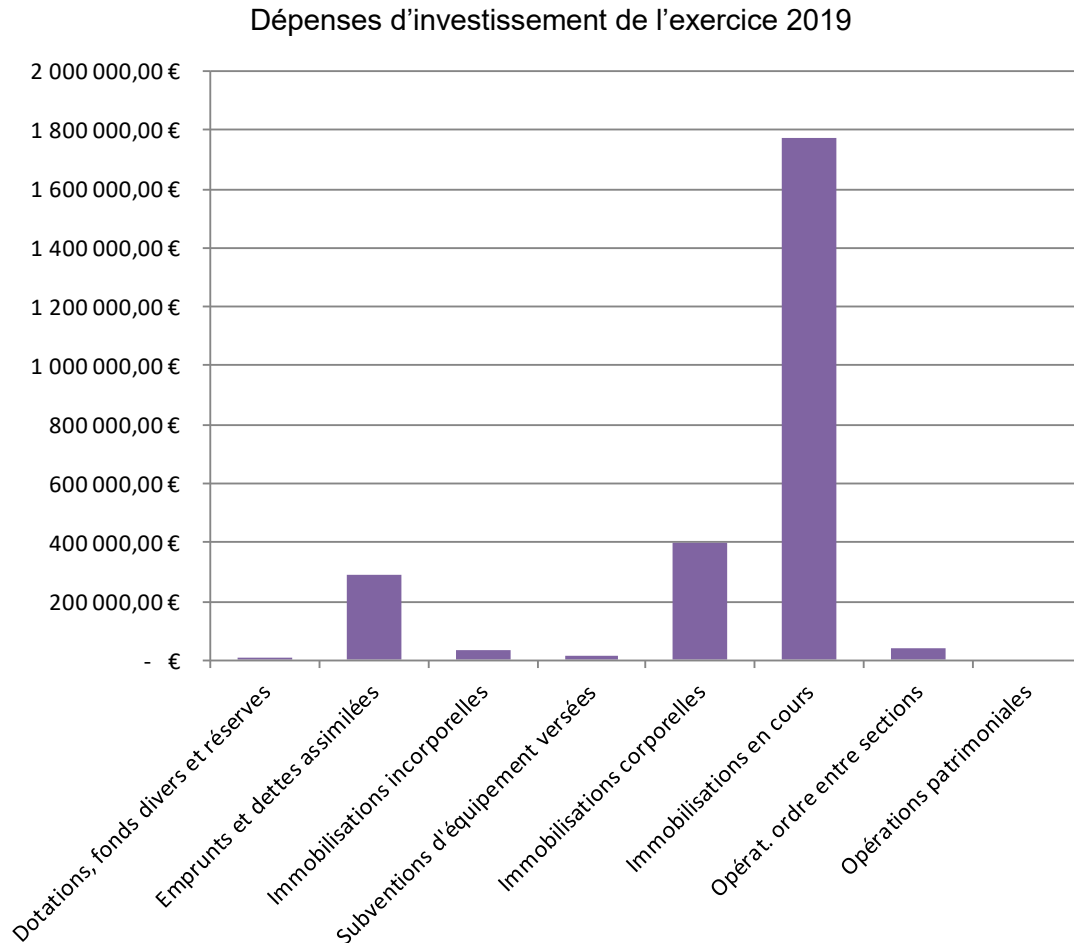
- extension et réhabilitation de l'école Schweitzer (suite) ;
- réaménagement de la rue de la Paix et d'une section de la rue des Alliés et de la rue des Vosges ;
- mise aux normes et remplacement de la chaufferie de l'école maternelle Lina Ritter.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la cotisation de l'assurance dommages-ouvrages obligatoire des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Schweitzer et à la sortie de l'actif comptable d'un véhicule cédé (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042)

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

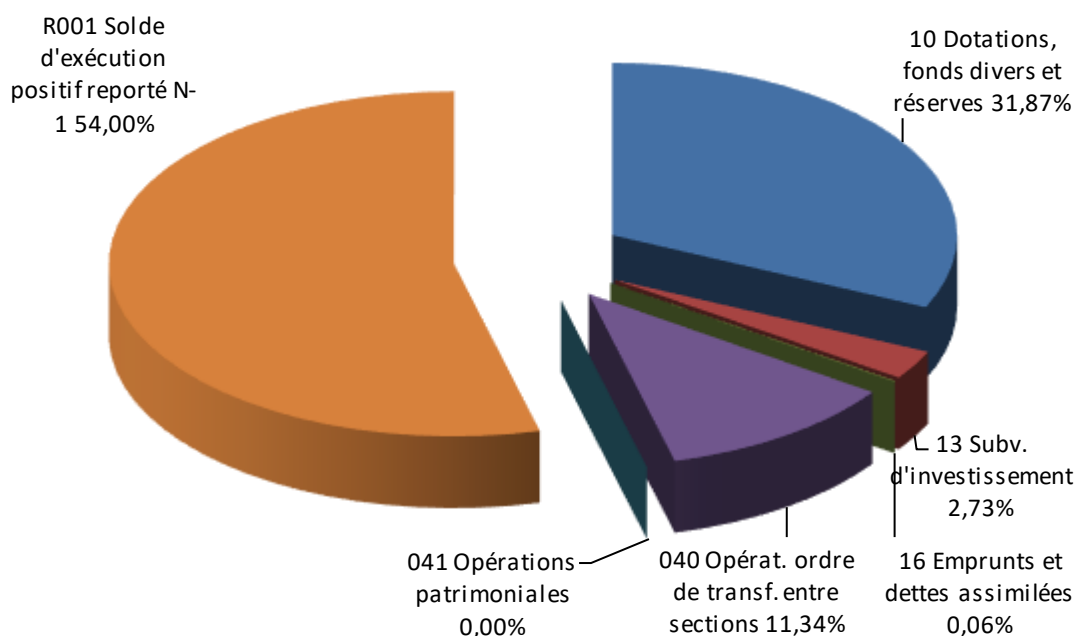
Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en recettes d'investissement (pas d'écritures en 2019).



Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 2 553 700,03 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 885 108,79 €, des opérations d'ordre pour 289 521,91 € et un excédent d'investissement reporté de 1 379 069,33 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2019 d'un montant de 89 000 € constituent des crédits à percevoir qui seront repris dans le budget primitif 2020.



		Budget 2019	Réalisations 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	792 194,65 €	813 933,25 €
13	Subv. d'investissement	159 000,00 €	69 692,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	1 483,54 €
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	
Recettes réelles totales		960 194,65 €	885 108,79 €
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	260 000,00 €	289 521,91 €
041	Opérations patrimoniales	6 000,00 €	- €
021	Vir. de la section de fonctionnement	824 000,00 €	
Recettes d'ordre totales		1 090 000,00 €	289 521,91 €
TOTAL (exercice 2019)		2 050 194,65 €	1 174 630,70 €
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	1 347 805,35 €	1 379 069,33 €
TOTAL (2019 + reports N-1)		3 398 000,00 €	2 553 700,03 €
Restes à réaliser (RAR)		-	89 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	2 642 700,03 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (15,15%), de la taxe d'aménagement (23,52%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (61,33%).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les subventions perçues correspondent aux versements de Saint-Louis Agglomération au titre du fonds de concours pour les travaux de modernisation de l'éclairage public et à la participation financière de HHA pour le financement des travaux de réaménagement de la rue de la Paix. La subvention de Saint-Louis Agglomération d'un montant de 91 405 € concernant l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école Schweitzer sera versée sur justificatif du règlement de tous les décomptes généraux définitifs des entreprises, ce qui n'est pas encore le cas à la clôture de l'exercice 2019.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées (article 165)

Chapitre crédité du dépôt de garantie (caution) versée à la location d'un logement communal et de l'occupation d'une place publique.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations pour un montant de 289 521,91 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux charges à étaler. Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

NB : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces recettes correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement (pas d'écritures en 2019).

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	426 666,14 €	1 347 805,35 €
Résultats de clôture (dissolution AFUA)	17 726,84 €	31 263,98 €
Recettes de l'exercice 2019	5 344 141,20 €	1 174 630,70 €
Dépenses de l'exercice 2019	-4 628 599,21 €	-2 552 831,74 €
Restes à réaliser en recettes	-	89 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-838 000,00 €
Résultats de clôture au 31/12/2019	1 159 934,97 €	-748 131,71 €

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 748 131,71 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2019 est donc de :

Excédent de fonctionnement :.....	+ 1 159 934,97 €
Déficit d'investissement :.....	- 748 131,71 €
	+ 411 803,26 €